

DEGEMER MAT(ÉRIAUX) E BRO ROAZHON 2045 !

Comment les matériaux peuvent-ils devenir la ressource de fabrication du territoire passif de demain ?

Notre vision des matériaux dans le Pays de Rennes de demain s'inscrit dans une nouvelle façon de penser l'aménagement. Chaque action nécessitant l'utilisation de matériaux devra être précédée d'une question : est-ce absolument indispensable ? D'abord, se demander si cette consommation peut être évitée. Si elle ne peut pas l'être, se demander si elle peut être réduite. Enfin, minimiser l'impact, par le biais de l'utilisation d'éco-matériaux au lieu de matériaux conventionnels, et par le réemploi. Cette vision se traduit par quatre orientations stratégiques et des propositions d'actions concrètes pour chacune.



LIMITER

les matériaux conventionnels et non durables

- L'occupation de locaux commerciaux par des **entreprises non durables**
- La **publicité** pour des produits non durables
- L'**extraction de matériaux**, par la mise en place d'une démarche ZEN (Zéro Extraction Nette)

DÉVELOPPER

les éco-matériaux

- La filière **paille** construction
- La filière **fibres naturelles** : chanvre, lin et laine
- **Changer l'usage de certaines terres agricoles**
- L'**agroforesterie**
- Le remplacement des clôtures artificielles par des **haies bocagères**

FAVORISER

l'économie circulaire et le réemploi

- L'implantation d'**entreprises de l'ESS** par des subventions
- La **récupération** des matériaux
- L'**artisanat**, les ateliers de **réparation** et de **réemploi**

RÉADAPTER

le territoire au changement global

- Mettre en place de **nouveaux moyens de construction**
- Utiliser les **terres d'excavations**
- Mettre en place des **rez-de-chaussée poreux** sur les nouveaux bâtiments
- **Repenser les moyens de transport** au sein du Pays de Rennes

2035

GÉNÉRALISATION DE LA FILIÈRE

Action d'une coopérative territoriale portée par le Pays de Rennes et les EPCI membres afin de diminuer la consommation de viande et de protéine animale et favoriser le développement de la filière paille pour la construction de biomatériaux pour la filière BTP. Cette action est accompagnée d'un partenariat entre agriculteurs producteurs, artisans transformateurs et entreprises du bâtiment.

2025

RÉDUIRE LA PUBLICITÉ POUR DES ENTREPRISES ET DES PRODUITS NON DURABLES

Réduire l'exposition à la publicité sur le territoire du Pays de Rennes afin de réduire directement (écrans publicitaires, affiches, prospectus) et indirectement (incitation à la consommation de produits manufacturés) la consommation de matériaux sur le territoire. Création d'un référentiel afin de déterminer la durabilité d'un produit et interdire la publicité de ceux considérés comme les moins durables.

2045

ZEN (ZÉRO EXTRACTION NETTE)

Mise en place d'un dispositif de planification sur le modèle de la loi ZAN dans le but de réduire progressivement l'exploitation des carrières, de compenser ce qui ne peut être évité à court terme, et de favoriser la renaturation des sites exploités.

2025

UN SEUIL MINIMAL D'UTILISATION DES ÉCO-MATÉRIAUX

Mise en place d'un seuil minimal d'éco-matériaux à utiliser dans tout nouveau projet de construction ou de rénovation, avec des seuils intermédiaires afin d'atteindre progressivement l'objectif de long terme (30% en 2035 ; 50% en 2040 ; 70% en 2045).

2025

REMPLACEMENT DES CLÔTURES ARTIFICIELLES PAR LE BOCAGE

Objectif de retirer les clôtures faites en matériaux artificiels et les recycler, accompagné d'une action pour planter des haies diversifiées en remplacement s'inscrivant dans le paysage bocager du Pays de Rennes.

